



—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Direction Départementale de l'Agriculture _Service R.T.M.
42, Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Équipement _G.E.P./R.S.
9, Quai CREQUI _38000 GRENOBLE _ tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

commune de **CLAIX**

Plan complémentaire au plan approuvé le **1988** NOINSEE 111

LEGENDE

INONDATIONS

11 Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

12 Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf pour les constructions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

51 Glissements importants - Construction interdite

52 Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

61 Zone dangereuse - Construction interdite

62 Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDEMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée=interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue: Liliane BESSON	Etabli: 17 02 1983	ECHELLE 1/10000
Dessinateur: Paul SAINT-SULPICE	Modifié: 198	
	Approuvé: 198	